

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.039

L'An Deux Mille Cinq, le 29 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 22 MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 22 MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DURAND représentée par M. DENIS
Mme ISENDICK représentée par M. CHABANEAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN SEURIN PAULE, EPOUSE BRUNET,
ET SEURIN JEAN, CADASTRE SECTION AX N° 296 "LES RULLAS"

VOTE : UNANIMITE

La parcelle cadastrée section AX n° 296, d'une surface de 1 621 m², après bornage, située au lieu-dit "LES RULLAS", dans un secteur à vocation habitat, est incluse dans la ZAC "POUSSEAU LA GARENNE" dont la Ville maîtrise déjà une partie du foncier.

Madame SEURIN Paule, épouse BRUNET, demeurant 3 allée Henry Clément, 44510 LE POULIGUEN, et Monsieur SEURIN Jean, demeurant 87 avenue de Verdun, 33200 BORDEAUX CAUDERAN, se sont engagés par promesses de vente en date du 23 janvier 2005 et du 24 janvier 2005, à vendre à la Ville de ROYAN leur parcelle au prix de 26 647,50 Euros (VINGT SIX MILLE SIX CENT QUARANTE SEPT EUROS CINQUANTE CENTIMES).

Le Service des Domaines, consulté dans le cadre de la transaction, a estimé le terrain à une valeur de 26 647,50 Euros, correspondant à celle de la promesse susvisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Domaines en date du 22 juillet 2004,

Vu la promesse de vente signée par Madame SEURIN Paule, épouse BRUNET, en date du 23 janvier 2005,

Vu la promesse de vente signée par Monsieur SEURIN Jean, en date du 24 janvier 2005,

Vu le plan de bornage établi en date du 16 novembre 2004,

Considérant que l'acquisition complètera la réserve foncière de la Ville dans la ZAC de "POUSSEAU LA GARENNE",

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AX n°296, d'une surface de 1 621 m², après bornage, sis au lieu-dit "LES RULLAS" (suivant le plan de bornage établi par le Cabinet DEVOUGE en date du 16 novembre 2004) moyennant le somme de 26 647,50 Euros (VINGT SIX MILLE SIX CENT QUARANTE SEPT EUROS CINQUANTE CENTIMES),

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment l'acte de vente,

- de désigner l'étude de Maître DENAT, 4 avenue de Pontaillac, 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur, pour la rédaction de l'acte authentique,

- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS